
DIFFÉRENCES RÉGIONALES DANS LES FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES



Thomas Boogaerts, Karen Huysmans et Tim Goesaert

Juin 2025

Table des matières

LISTE DES FIGURES	2	
1	Introduction	3
2	Position des flux d'entrée et de sorties	4
3	Caractéristiques des embauches et des départs	11
4	Conclusion	16
ANNEXES	17	

Liste des figures

FIGURE 2.1	Évolution des taux d'entrées et de sorties pour la Belgique et ses régions (T4 2016-2022)	4
FIGURE 2.1	Taux d'entrées des travailleurs, demandeurs d'emploi, personnes inactives et autres pour la Belgique et ses régions (T4 2021-2022).	5
FIGURE 2.2	Taux de sorties vers les statuts de travailleurs, demandeurs d'emploi, personnes inactives et autres pour la Belgique et ses régions (T4 2021-2022).	7
FIGURE 2.3	Taux d'entrées (G) et de sorties (D) depuis/vers une position de demandeur d'emploi pour la Belgique et ses régions (T4 2016-2022)	8
FIGURE 2.4	Taux d'entrées depuis le statut de bénéficiaire d'allocations familiales (G) et taux de sorties vers la pension ou le RCC (D) pour la Belgique et ses régions (T4 2016-2022)	8
FIGURE 2.5	Taux d'entrées (G) et de sorties (D) depuis/vers une position d'incapacité de travail/invalidité pour la Belgique et ses régions (T4 2016-2022)	10
FIGURE 3.1	Évolution de la part des personnes hautement, moyennement et peu qualifiées dans le total des entrées (G) et des sorties (D) en Belgique et dans ses régions (T4 - 2016-2022)	12
FIGURE 3.2	Évolution de la part des personnes d'origine belge, européenne et non européenne dans le total des entrées (G) et des sorties (D) en Belgique et dans ses régions (T4 - 2016-2022)	14
FIGURE 3.3	Part des différentes positions familiales dans le total des entrées (G) et des sorties (D) pour la Belgique et ses régions (T4 2021-2022)	15

1 INTRODUCTION

Le marché du travail belge est en constante évolution. En 2022, 803 467 personnes ont été embauchées, tandis que 739 776 personnes ont quitté leur emploi, volontairement ou non. Dans le cadre du projet Dynam-Reg, ces mouvements d'entrées et de sorties sont suivis et analysés chaque année. Pour approfondir ces chiffres et mieux comprendre les profils sous-jacents, un lien a été établi entre les données de Dynam-Reg et le Datawarehouse « Marché du travail et protection sociale » (MT&PS).¹

Ce lien permet non seulement de mesurer l'ampleur de la dynamique du marché du travail, mais aussi d'identifier la position socio-économique et les caractéristiques des entrants et des sortants. Initialement, le lien avait été établi pour la période allant du quatrième trimestre 2016-2017 au quatrième trimestre 2020-2021. Chaque année, cet ensemble de données est élargi ; cet article traite de l'élargissement le plus récent jusqu'au quatrième trimestre de 2021-2022.

L'accent est mis sur les différences de composition, en fonction des caractéristiques du profil, et sur l'évolution des flux d'entrée et de sorties vers et depuis des emplois dans les trois régions belges. Comme d'habitude dans Dynam-Reg, l'analyse se base sur le lieu de l'emploi, et non sur le lieu de résidence du travailleur. Les marchés du travail de la Flandre, de la Wallonie et de Bruxelles ont chacun leurs propres caractéristiques et dynamiques. Il est essentiel de comprendre cette hétérogénéité pour mieux appréhender les défis et opportunités communs et uniques des régions en matière de marché du travail.

L'article comporte deux parties. Dans la première partie, nous analysons la position socio-économique à partir de laquelle les personnes entrent sur le marché du travail et celle à partir de laquelle elles le quittent. Grâce au lien avec le Datawarehouse, nous pouvons savoir, pour 100 travailleurs, combien d'entre eux étaient au chômage, inactifs ou employés ailleurs l'année précédente, et quelle est leur situation à la fin de l'année.

La deuxième partie examine plus en détail la composition des flux d'entrée et de sorties. Nous examinons l'évolution de la part des travailleurs hautement, moyennement et peu qualifiés dans les deux flux, à la fois au niveau national et par région. Nous analysons également leur origine (belge, européenne ou non européenne) et leur situation familiale. Ces éléments contribuent à donner une image nuancée de la dynamique du marché du travail en Belgique.

¹ Ces chiffres peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.dynamstat.be

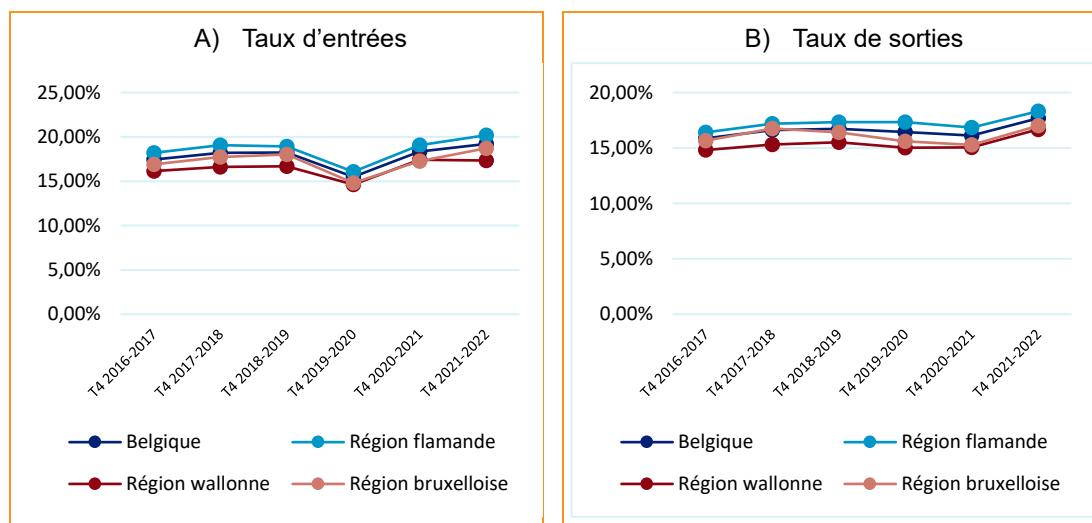
2 POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE AVANT L'ENTRÉE ET APRES LE SORTIES

Dans cette section, nous analysons les taux d'entrées et de sorties en fonction de la position à partir de laquelle les travailleurs entrent ou vers laquelle ils sortent. Le taux d'entrées indique combien de travailleurs sur 100. En d'autres termes, il indique le nombre de nouvelles embauches pour 100 travailleurs au cours d'une année donnée. Le taux de sorties, en revanche, indique combien de travailleurs sur 100 ne sont plus employés par leur employeur de début d'année à la fin de l'année. Ce chiffre reflète donc le nombre de « départs » pour 100 travailleurs. À noter que les travailleurs qui sont passés d'une entreprise à une autre sont comptés à la fois dans les entrées et les sorties.

Au cours de la période observée, le taux d'entrées était le plus élevé en Flandre, suivi de Bruxelles et de la Wallonie. Cet ordre s'applique également au taux de sorties. Il convient de noter la forte baisse du taux d'entrées en 2020, due à la pandémie de Covid. Le taux de sorties est d'abord resté stable pendant la crise, mais une nette augmentation a tout de même été observée en 2022.

Au cours de l'année la plus récente, il apparaît qu'en Belgique, sur 100 travailleurs, 19,2 ont été engagés alors qu'ils ne travaillaient pas pour le même employeur l'année précédente (soit ils travaillaient pour un autre employeur ou étaient indépendants, soit ils ne travaillaient pas). Dans le même temps, 17,7 travailleurs sur 100 ont quitté leur employeur avant la fin de l'année. En 2022, le taux d'entrées était le plus élevé en Flandre (20,19 %), suivi de Bruxelles (18,72 %) et de la Wallonie (17,33 %). Le taux de sorties était également le plus élevé en Flandre (18,32 %), suivi de Bruxelles (17,01 %) et de la Wallonie (16,68 %).

FIGURE 2.1 Évolution des taux d'entrées et de sorties pour la Belgique et ses régions (T4 2016-2022)

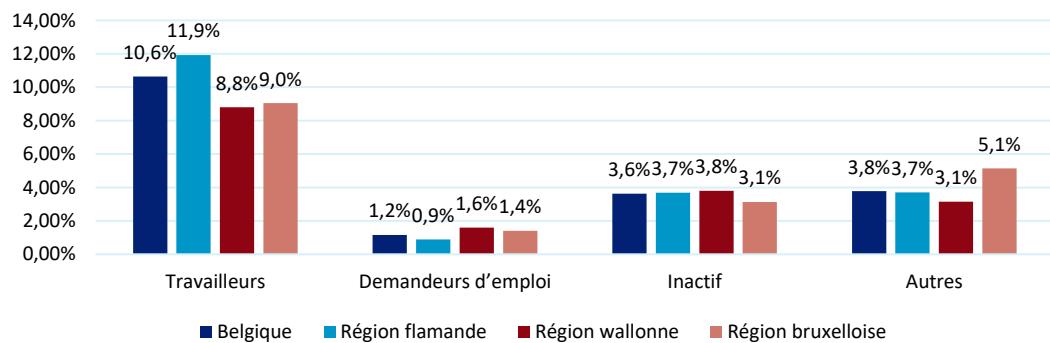


Source : Dynam-Reg

Sur la base des positions socio-économiques enregistrées, quatre groupes principaux se distinguent², sur la base desquels les taux d'entrées et de sorties peuvent être ventilés. Le premier groupe est celui des **travailleurs**, qui comprend à la fois les salariés et les indépendants³. Le deuxième groupe comprend les **demandeurs d'emploi**. Il s'agit des demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations de chômage, d'insertion, de transition, de protection ou d'accompagnement. Le troisième groupe est constitué de **personnes inactives**, y compris les retraités, les chômeurs bénéficiant d'une allocation d'entreprise, les bénéficiaires de l'aide sociale ou du revenu d'intégration, les personnes en interruption de carrière, les bénéficiaires d'allocations familiales et les personnes en incapacité de travail. Enfin, il existe une catégorie résiduelle, appelée « **autres/inconnus** », pour les personnes pour lesquelles aucune position socio-économique ne peut être attribuée ou pour celles qui ne sont pas connues des institutions belges de sécurité sociale. Ce large groupe comprend les femmes et hommes au foyer, les travailleurs frontaliers sortants et les personnes travaillant dans les institutions internationales.

Dans le cadre de l'analyse du marché du travail, le taux d'entrées ventilé selon ces quatre groupes a été comparé pour la Belgique et ses régions en 2022. Les tableaux en annexe montrent la ventilation par région pour la période 2016 à 2022. La figure 2.1 résume cette situation pour 2022. Sur les 19,2 travailleurs sur 100 entrant sur le marché du travail en 2022, 10,6 étaient déjà actifs l'année précédente en tant que salariés d'un autre employeur ou en tant qu'indépendants. La ventilation régionale montre que la Région flamande a un nombre plus élevé de transitions d'un emploi à l'autre (11,9 pour 100 travailleurs) que les autres régions, ce qui indique une plus grande dynamique et des transitions d'un emploi à l'autre dans la région.

FIGURE 2.2 Taux d'entrées des travailleurs, demandeurs d'emploi, personnes inactives et autres pour la Belgique et ses régions (T4 2021-2022).



Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, on observe un schéma inverse. La Wallonie et Bruxelles embauchent relativement plus de demandeurs d'emploi que la Flandre. En 2022, 1,6 % des travailleurs wallons et 1,4 % des travailleurs bruxellois étaient demandeurs d'emploi l'année précédant l'embauche, contre 0,9 % en Flandre. Ces différences sont conformes à la proportion plus élevée de demandeurs d'emploi en Wallonie et à Bruxelles. Le taux de chômage en 2022 était de 2,8% en Flandre, contre 11,3 % à Bruxelles et 8,4 % en Wallonie⁴. Toutefois, il convient

² Pour un aperçu complet des différentes positions socio-économiques, voir [ici](https://dwh.ksz-bcss.fgov.be/fr/variabledetail/banque-carrefour-de-la-securite-sociale/Variables/nomenclature-de-la-position-socio-economique-1). <https://dwh.ksz-bcss.fgov.be/fr/variabledetail/banque-carrefour-de-la-securite-sociale/Variables/nomenclature-de-la-position-socio-economique-1>

³ Les aidants des travailleurs indépendants sont également inclus dans ce groupe.

⁴ Chiffres de Statbel sur la base de l'EFT.

de noter qu'un demandeur d'emploi embauché à Bruxelles n'est pas nécessairement résident à Bruxelles. Par conséquent, les chiffres ne sont pas directement comparables. En outre, les demandeurs d'emploi non indemnisés sont également inclus dans le taux de chômage, bien qu'ils ne soient pas pris en compte dans la présente analyse.

En ce qui concerne les flux d'entrées provenant de positions inactives, un taux d'entrées d'environ 3,7 % a été observé en Wallonie et en Flandre. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le pourcentage était inférieur de 0,6 point de pourcentage. Ceci est remarquable, étant donné que la part de personnes inactives à Bruxelles en 2022, soit 27,7 %, était nettement plus élevée qu'en Wallonie (23,6 %) et en Flandre (19,5 %)⁵.

Enfin, des différences régionales significatives peuvent être observées dans les entrées provenant de la catégorie résiduelle « autres ». À Bruxelles, ce taux d'entrées était de 5,7 %, contre 3,7 % en Flandre et 3,1 % en Wallonie. Comme cette catégorie comprend un groupe hétérogène, il n'est pas évident d'expliquer clairement les différences régionales. Parmi les explications possibles, on peut citer une part plus élevée de travailleurs ayant déjà travaillé dans des institutions européennes ou à l'étranger.

Outre les flux d'entrées, les flux de sorties des travailleurs d'un emploi, volontaire ou non, peuvent également être analysés en fonction de la position socio-économique dans laquelle ces personnes se retrouvent. La figure 2.2 montre la ventilation du taux de sorties par groupe défini précédemment. Le flux de sorties vers le travail présente un schéma similaire au flux d'entrées : il est plus élevé en Flandre que dans les autres régions. Les taux de sorties à Bruxelles et en Wallonie sont plus proches, avec une différence de 0,3 point de pourcentage en faveur de Bruxelles.

Le flux de sorties vers une position de demandeur d'emploi suit également en grande partie le même schéma régional que les flux d'entrées. Bien que les flux d'entrées et de sorties vers et depuis un travail en Flandre semblent équilibrés, les chiffres montrent qu'en 2022, il y avait 707 personnes de plus qui quittaient le marché du travail pour le chômage qu'il n'y en avait qui y entraient. En Wallonie et à Bruxelles, les sorties vers le chômage sont encore plus importantes que les entrées, ce qui signifie que les personnes travaillant dans ces régions perdent leur emploi et deviennent chômeurs plus souvent que les demandeurs d'emploi n'entrent sur le marché du travail. En chiffres absolus, la différence en 2022 est de 4 579 en Wallonie et de 11 773 à Bruxelles.

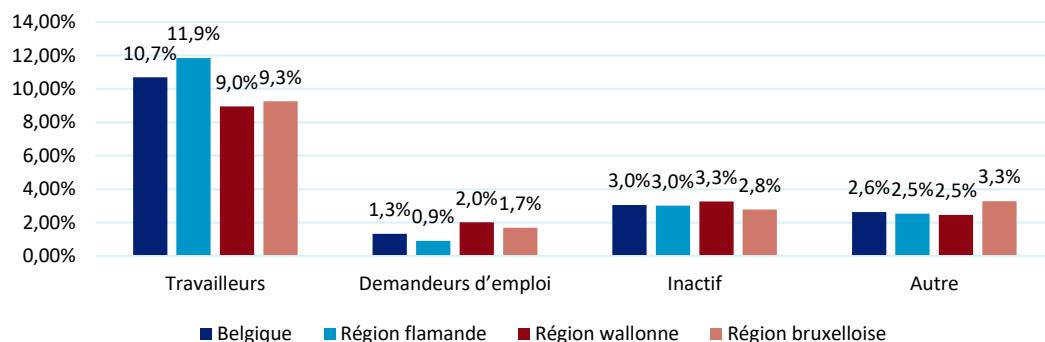
Quant au flux de sorties vers l'inactivité, il semble être le plus faible à Bruxelles, avec un taux de sorties de 2,8 %. Alors que la différence entre la Wallonie et la Flandre en ce qui concerne les flux d'entrées venant de l'inactivité n'est que de 1 point de pourcentage, cette différence atteint 3 points de pourcentage pour les flux de sorties. Dans toutes les régions, en 2022, les flux d'entrées venant de l'inactivité ont été plus élevés que les flux de sorties vers l'inactivité. En termes relatifs, cette différence est la plus importante en Flandre, où l'écart entre les entrées et les sorties est de 7 points de pourcentage.

Le flux de sorties vers la catégorie résiduelle « autres » est, contrairement au flux d'entrées, le même en Flandre et en Wallonie. À Bruxelles, comme pour les flux d'entrées, ce taux de sorties est plus élevé, bien que la différence avec les autres régions soit plus faible que pour les flux d'entrées. Là encore, dans toutes les régions, les entrées de la catégorie « autres » sont plus

⁵ Chiffres du Steunpunt werk.

fréquentes que les sorties. La différence entre les entrées et les sorties est la plus importante à Bruxelles (1,8 point de pourcentage), suivie de la Flandre (1,2 point de pourcentage) et de la Wallonie (0,6 point de pourcentage).

FIGURE 2.3 Taux de sorties vers les statuts de travailleurs, demandeurs d'emploi, personnes inactives et autres pour la Belgique et ses régions (T4 2021-2022).

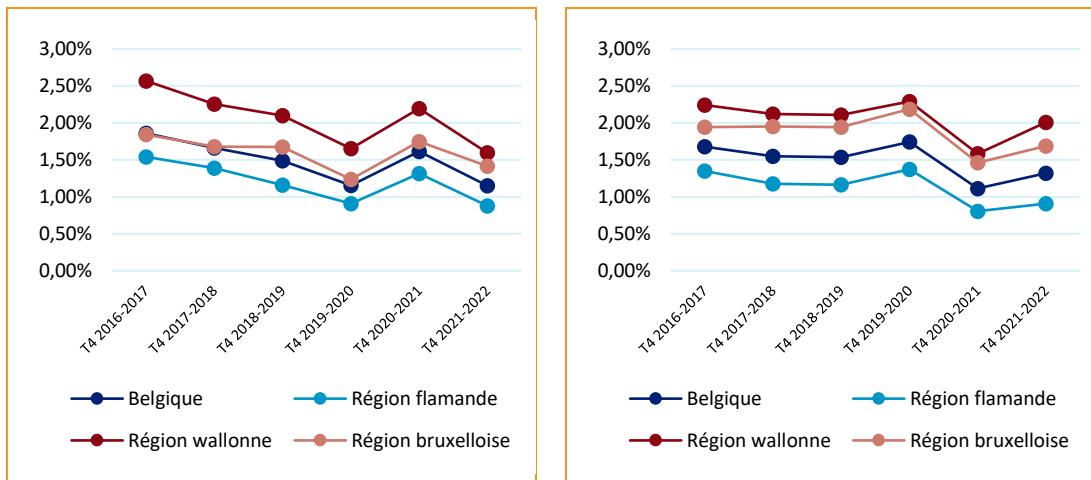


Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

La figure 2.3 montre l'évolution du taux d'entrées et de sorties de et vers la position de demandeur d'emploi pour la Belgique et les trois régions. Entre 2017 et 2020, le taux d'entrées a diminué d'une année à l'autre dans toutes les régions. Au cours de la deuxième année de Covid (2021), il a toutefois augmenté de manière remarquable, avant de retomber en 2022 à un niveau similaire à celui d'avant la pandémie.

Le taux de sorties a suivi une tendance similaire en Flandre et en Wallonie entre 2017 et 2020 : une légère diminution en 2018, suivie d'une stabilisation en 2019 et d'une augmentation limitée en 2020. À Bruxelles, le taux de sorties est resté stable de 2017 à 2019, avec une augmentation en 2020. En 2021, le taux de sorties a diminué considérablement dans toutes les régions, suivi d'une légère augmentation en 2022. Il est intéressant de noter que l'augmentation post-Covid a été plus forte en Wallonie que dans les autres régions. Néanmoins, le taux de sorties en 2022 reste inférieur au niveau d'avant la crise Covid dans toutes les régions.

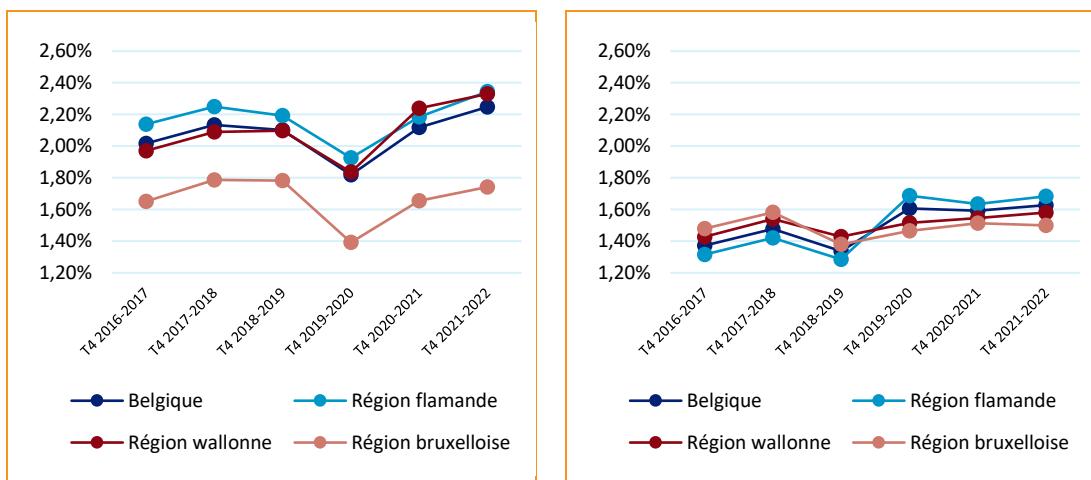
FIGURE 2.4 Taux d'entrées (G) et de sorties (D) depuis/vers une position de demandeur d'emploi pour la Belgique et ses régions (T4 2016–2022)



Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

Pour mieux comprendre la dynamique des entrées et des sorties du marché du travail, les taux d'entrées et de sorties sont ventilés sur la base de deux indicateurs de substitution. Les flux d'entrées provenant d'allocations familiales sont utilisés comme indicateur de l'entrée nette sur le marché du travail, tandis que les flux de sorties vers la pension, la prépension ou le RCC (chômage avec allocation d'entreprise) sont utilisés comme indicateur pour les sorties nettes. Il est important de noter ici que cela n'inclut pas les personnes qui vont vers la pension, la prépension ou le RCC à partir d'une position de demandeur d'emploi ou d'autres positions de non-travailleurs. Ce taux de sorties ne concerne que les personnes qui quittent leur emploi pour aller vers la pension, la prépension ou le RCC, avec une éventuelle étape intermédiaire d'un an au maximum, car nous comparons les positions d'une année à l'autre. Les personnes qui ont été au chômage ou en incapacité de travail pendant plus d'un an avant de prendre leur retraite ne sont pas incluses dans ces chiffres. La figure 2.4 illustre ces chiffres plus en détail.

FIGURE 2.5 Taux d'entrées depuis le statut de bénéficiaire d'allocations familiales (G) et taux de sorties vers la pension ou le RCC (D) pour la Belgique et ses régions (T4 2016-2022)



Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

Le taux d'entrées est similaire en Flandre et en Wallonie, mais remarquablement plus bas à Bruxelles. Plusieurs explications peuvent être données à cela. Une explication possible est la part plus élevée de jeunes de plus de 25 ans entrant à Bruxelles, par rapport à la Flandre et à la Wallonie. Ces jeunes peuvent entrer sur le marché du travail pour la première fois après une période de formation. Toutefois, ayant plus de 25 ans, ils n'avaient plus droit aux allocations familiales avant d'entrer sur le marché du travail.

En outre, l'âge moyen des travailleurs à Bruxelles est plus élevé qu'en Flandre et en Wallonie. Par exemple, les jeunes de moins de 25 ans ne représentent que 16 % des travailleurs salariés à Bruxelles, contre 19 % en Flandre et 18 % en Wallonie⁶.

L'évolution des entrées nettes présente un schéma similaire dans les trois régions. Après une augmentation en 2018 et une période de stabilisation en 2019, le taux d'entrées a diminué en 2020 en raison de la pandémie de Covid. Les années suivantes (2021 et 2022), les entrées nettes se sont fortement redressées, la Flandre et la Wallonie atteignant même en 2022 leur niveau le plus élevé depuis 2017. Il n'y a que dans la Région de Bruxelles-Capitale que le taux d'entrées en 2022 est resté (à peine) inférieur au niveau d'avant Covid.

Le taux de sorties vers la pension, la prépension ou le RCC a d'abord connu une tendance à la hausse, suivie d'une baisse en 2019. Cette baisse peut s'expliquer par l'augmentation de la carrière minimale requise pour la pension anticipée, qui est passée de 41 à 42 ans. En 2020, première année du Covid, le taux de sorties a de nouveau augmenté de manière significative. On ne sait pas si cette augmentation est due à la pandémie ou à un rattrapage après le changement de politique. En 2021 et 2022, le taux de sorties est resté relativement stable. Si la tendance générale est similaire entre les régions, il est à noter que la Flandre a connu une plus forte augmentation en 2020. Avant la pandémie, le taux de sorties en Flandre était inférieur à celui de la Wallonie et de Bruxelles, mais après la pandémie, la Flandre est devenue la région avec le taux de sorties le plus élevé. Cette différence ne semble pas s'expliquer par la proportion plus élevée de flexi-jobistes retraités en Flandre, qui retournent à la retraite lorsqu'ils quittent leur emploi. En effet, l'évolution reste la même si l'on exclut les secteurs de flexi-jobistes.

Si l'on compare les indicateurs d'entrées nettes et de sorties nettes, il apparaît que dans toutes les régions, les entrées nettes sont systématiquement supérieures aux sorties nettes. Il n'y a qu'à Bruxelles que cela n'a pas été le cas en 2020 : le nombre de personnes qui ont quitté le marché du travail y est supérieur à celui des personnes qui l'ont rejoint. En Flandre, l'écart entre les entrées nettes et les sorties nettes a diminué de 0,82 point de pourcentage à 0,66 point de pourcentage entre 2017 et 2022. En Wallonie, en revanche, cette différence est passée de 0,54 à 0,75 point de pourcentage. Ces différences régionales basées sur le lieu de travail se compensent partiellement au niveau national, de sorte que les chiffres belges présentent une image plus modérée.

La figure 2.5 met l'accent sur les flux d'entrées et de sorties des personnes allant et venant d'une position d'incapacité de travail. Il est important de noter ici qu'il s'agit uniquement des personnes en incapacité ou en invalidité qui n'ont plus de relation de travail active avec un employeur.

Dans l'ensemble, les trois régions affichent des tendances similaires. Le taux d'entrées reste relativement stable dans le temps, avec une légère baisse en 2020 pendant la pandémie de Covid, suivie d'une reprise en 2021. En revanche, le taux de sorties montre une tendance à la hausse,

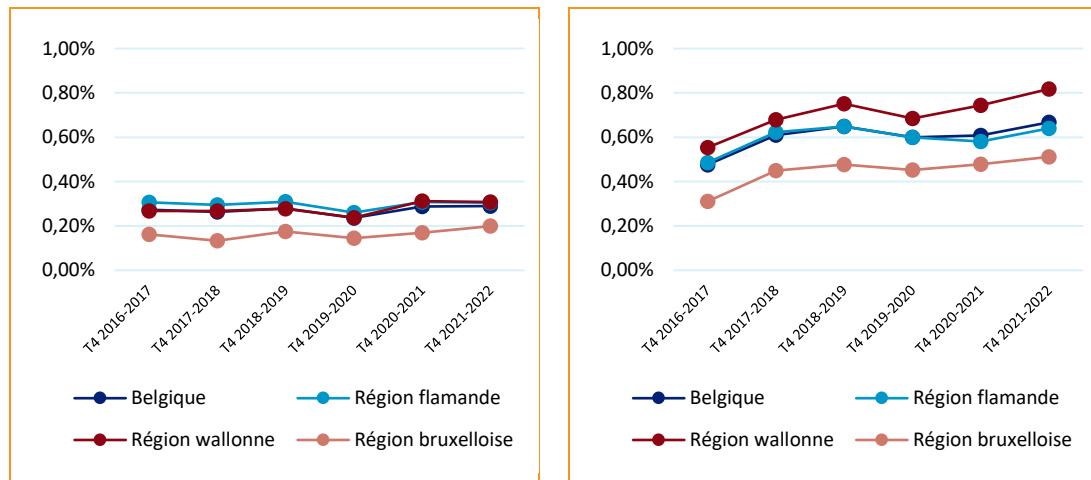
⁶ Chiffres du Dynam-Reg

qui n'a été interrompue que temporairement pendant la pandémie. Il est intéressant de noter que la dynamique – tant en termes d'entrées que de sorties – est la plus faible dans la Région de Bruxelles-Capitale. Alors que le taux d'entrées est similaire en Flandre et en Wallonie, le taux de sorties est nettement plus élevé en Wallonie.

Dans toutes les régions et pour toutes les années observées, le taux de sorties vers l'incapacité de travail est nettement supérieur au taux d'entrées. En outre, cette différence s'est considérablement accrue au fil du temps. En 2022, en Belgique, 15 800 personnes de plus ont quitté le marché du travail pour cause d'incapacité de travail ou d'invalidité qu'il n'y a eu d'entrées. À titre de comparaison, cet écart s'élevait à 7 991 en 2017. Ce doublement de l'écart entre les flux entrants et sortants se produit dans les trois régions.

Cette évolution indique une pression croissante sur le système d'incapacité de travail, avec davantage de personnes quittant le marché du travail à long terme que de personnes le réintégrant. Cela représente un défi majeur pour les politiques de ré intégration et d'emploi durable.

FIGURE 2.6 Taux d'entrées (G) et de sorties (D) depuis/vers une position d'incapacité de travail/invalidité pour la Belgique et ses régions (T4 2016–2022)



Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

3 CARACTÉRISTIQUES DES EMBAUCHES ET DES DÉPARTS

Outre la provenance et la direction des flux, la composition des flux d'entrées et de sorties diffère également d'une région à l'autre. Dans cette section, nous examinons la composition des entrées et sorties totales au cours d'une année. Nous montrons la part que représente une caractéristique particulière dans le nombre total de travailleurs embauchés ou sortis.

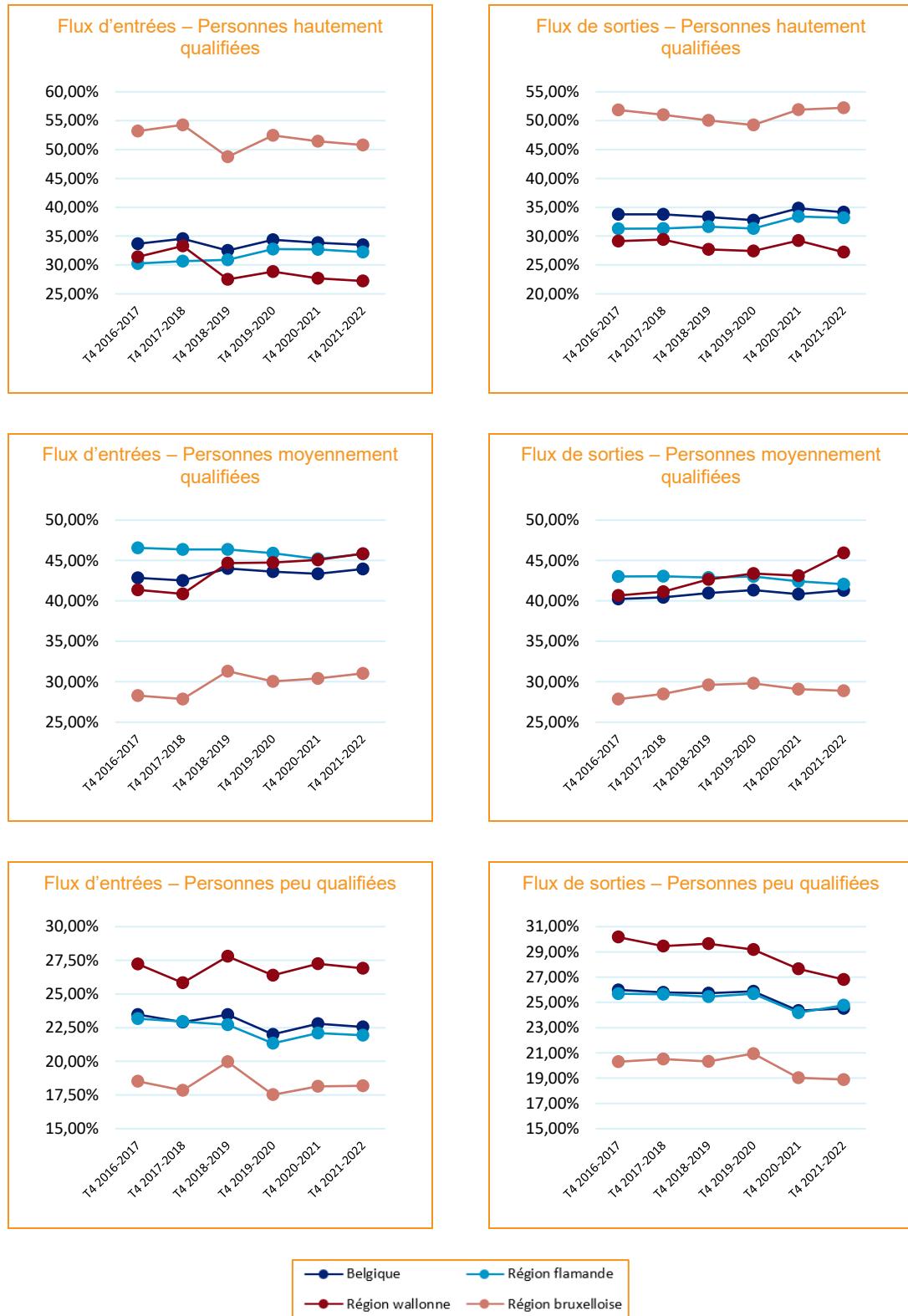
La figure 3.1 montre la part de personnes hautement, moyennement et peu qualifiées dans les flux d'entrées et de sorties. Les personnes dont le niveau d'éducation est inconnu ne sont pas incluses. La part d'inconnus est relativement élevée et diffère selon les régions. En Flandre, cette part se situe entre 11 et 25 %, en Wallonie entre 17 et 35 %, à Bruxelles entre 20 et 40 %. Bruxelles connaît des flux d'entrées et de sorties relativement importants de profils hautement qualifiés. Pour les deux flux, cette part est nettement plus élevée que dans les autres régions. Cela peut s'expliquer par la part plus élevée d'emplois à Bruxelles exigeant un niveau d'éducation élevé. En outre, la population bruxelloise compte un pourcentage plus élevé de personnes hautement qualifiées (42 %) que la Flandre (38 %) et la Wallonie (33 %)⁷. Il est toutefois important de noter que notre analyse est basée sur le lieu d'emploi et non sur le lieu de résidence des travailleurs.

En Flandre et en Wallonie, les personnes moyennement qualifiées représentent la plus grande part des flux d'entrées et de sorties. Au cours des premières années de la série temporelle, cette part est plus élevée en Flandre, mais au cours des années les plus récentes, la Région wallonne dépasse la Région flamande. La part des personnes peu qualifiées est plus élevée en Wallonie qu'en Flandre et à Bruxelles tout au long de la période d'observation, tant pour les entrées que pour les sorties.

Si l'on examine l'évolution de la part des personnes hautement qualifiées, on constate – à l'exception d'une augmentation en 2018 – une tendance à la baisse à Bruxelles et en Wallonie. En 2019, on observe une baisse notable dans les deux régions, une évolution que l'on ne retrouve pas en Flandre. Cette baisse s'explique en grande partie par une forte augmentation du nombre de personnes ayant un niveau d'éducation inconnu, combinée à une diminution du nombre absolu de personnes hautement qualifiées. En revanche, le nombre de travailleurs moyennement et peu qualifiés est resté relativement stable. La cause de l'augmentation du nombre d'inconnus n'est pas claire. L'année dernière, nous constatons également une forte augmentation du nombre de niveaux d'éducation inconnus dans ces flux, et ce dans toutes les régions. L'évolution des parts relatives doit donc être interprétée avec prudence.

⁷ Chiffres de Statbel sur la base de l'EFT.

FIGURE 3.1 Évolution de la part des personnes hautement, moyennement et peu qualifiées dans le total des entrées (G) et des sorties (D) en Belgique et dans ses régions (T4 - 2016-2022)



Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

La figure 3.2 montre la répartition annuelle des flux d'entrées et de sorties par origine. Nous distinguons trois catégories : les personnes d'origine belge, européenne ou non européenne. Seuls les embauches et les départs des personnes dont⁸ l'origine est connue sont pris en compte. Dans les trois régions, la part de personnes d'origine belge diminue chaque année, tant au niveau des entrées que des sorties. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de la part de personnes d'origine non européenne.

Bien que l'évolution des parts soit comparable d'une région à l'autre, la composition des flux diffère considérablement. Par exemple, c'est à Bruxelles que la part de personnes d'origine belge est la plus faible : 32 % dans les flux d'entrées et 40 % dans les flux de sorties en 2022. En Flandre, ces parts sont les plus élevées (60 % et 66 %), tandis que la Wallonie se situe entre les deux (56 % et 59 %). Bruxelles se distingue par une forte part de personnes d'origine non européenne, tant dans les flux d'entrées que dans les flux de sorties. La part de personnes d'origine européenne est comparable entre Bruxelles et la Wallonie, mais plus faible en Flandre. La part des personnes d'origine non européenne dans les deux flux est plus élevée en Flandre qu'en Wallonie.

Le Datawarehouse MT&PS contient également des informations sur la famille à laquelle appartient la personne entrante ou sortante. Les données détaillées sont divisées en cinq catégories : couples avec ou sans enfants, célibataires sans enfants, familles monoparentales et une catégorie résiduelle « autres », qui comprend d'autres types de familles. La figure 3.3 montre la répartition des flux d'entrée et de sorties par type de famille pour 2022. Dans les trois régions, les couples avec enfants forment le groupe le plus important dans les flux d'entrées et de sorties. La part est la plus élevée en Flandre et la plus faible à Bruxelles. Les familles monoparentales sont les plus représentées en Wallonie, tandis que les célibataires sans enfants constituent la plus grande part à Bruxelles. La part des autres types de familles est comparable d'une région à l'autre.

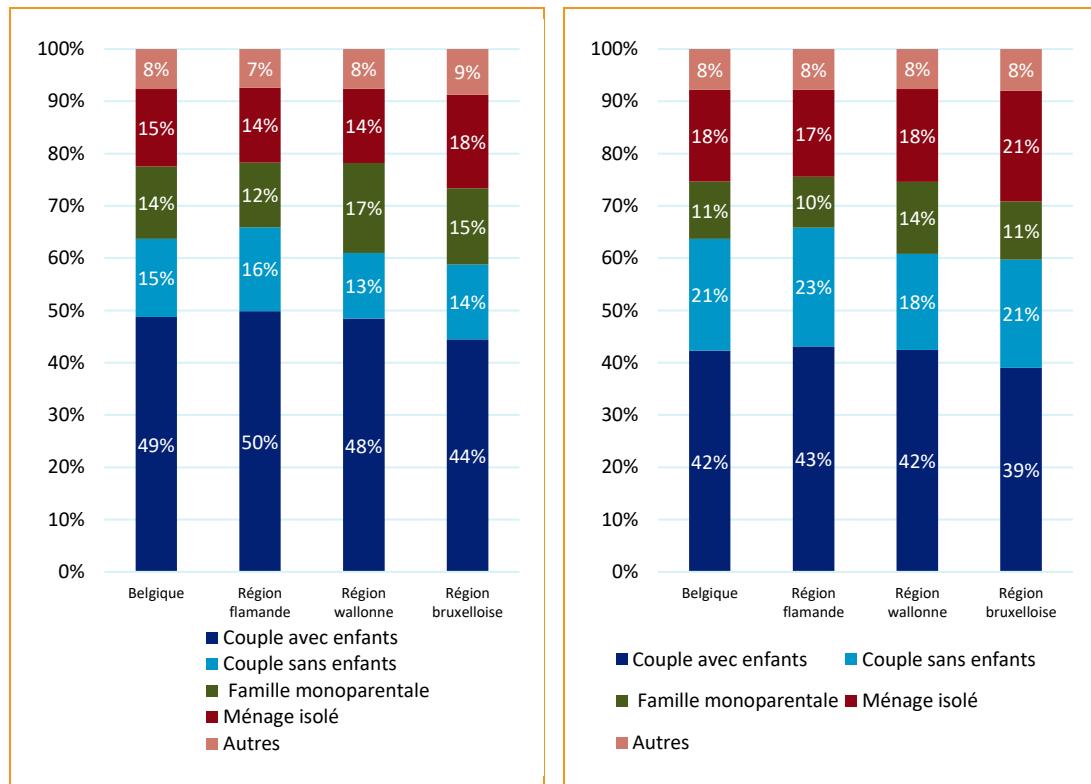
⁸ En ce qui concerne les flux d'entrées, on constate que, pour environ 5 % d'entre eux, l'origine n'est pas connue. Pour les flux de sorties, le pourcentage est d'environ 10 %.

FIGURE 3.2 Évolution de la part des personnes d'origine belge, européenne et non européenne dans le total des entrées (G) et des sorties (D) en Belgique et dans ses régions (T4 - 2016-2022)



Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

FIGURE 3.3 Part des différentes positions familiales dans le total des entrées (G) et des sorties (D) pour la Belgique et ses régions (T4 2021-2022)



4 CONCLUSION

L'analyse du marché du travail belge montre que la dynamique des flux d'entrées et de sorties diffère fortement entre les trois régions. La Flandre se caractérise par une transition plus importante entre le travail et l'emploi salarié et par des flux moins importants provenant du chômage et de l'inactivité. En revanche, la Wallonie et Bruxelles enregistrent des flux plus importants en provenance des statuts de demandeur d'emploi et d'inactif, en raison de leurs taux de chômage plus élevés et de la plus grande distance de certains groupes de population par rapport au marché du travail.

Les différences sont également prononcées en termes de flux vers le chômage et l'inactivité. À Bruxelles et en Wallonie, les sorties vers le chômage sont structurellement plus élevées que les entrées. En revanche, la Flandre présente un équilibre plus favorable. Les sorties vers la position d'incapacité de travail augmentent dans toutes les régions, mais sont plus prononcées en Wallonie.

Les différences entre les marchés du travail régionaux se reflètent également dans la composition des flux d'entrées et de sorties. Par exemple, Bruxelles emploie une plus grande part de personnes hautement qualifiées et de personnes d'origine non européenne, tandis que la Flandre et la Wallonie emploient une plus grande part de personnes moyennement qualifiées. La structure familiale des flux d'entrées et de sorties diffère également selon les régions, avec notamment une part plus élevée de célibataires à Bruxelles et de familles monoparentales en Wallonie.

Ces résultats soulignent la nécessité de politiques du marché du travail adaptées au contexte socio-économique spécifique de chaque région. Une approche unique ne suffit pas pour relever les différents défis et renforcer durablement la participation au marché du travail dans toutes les régions.

Annexes

Annexe 1

TABLEAU b1.1 Composition des taux d'entrées et de sorties par position socio-économique pour la Belgique (T4 2016-2022)

	T4 2016-2017	T4 2017-2018	T4 2018-2019	T4 2019-2020	T4 2020-2021	T4 2021-2022
Taux d'entrées						
<i>Travailleurs</i>	8,86 %	9,53 %	9,75 %	8,41 %	9,73 %	10,65 %
<i>Demandeurs d'emploi</i>	1,86 %	1,66 %	1,49 %	1,16 %	1,61 %	1,15 %
<i>Inactifs</i>	3,35 %	3,52 %	3,52 %	2,96 %	3,58 %	3,63 %
<i>Autres/inconnus</i>	3,38 %	3,50 %	3,47 %	2,97 %	3,44 %	3,77 %
Total	17,45 %	18,21 %	18,23 %	15,49 %	18,36 %	19,20 %
Taux de sorties						
<i>Travailleurs</i>	9,04 %	9,66 %	9,87 %	9,19 %	9,74 %	10,69 %
<i>Demandeurs d'emploi</i>	1,68 %	1,55 %	1,53 %	1,74 %	1,11 %	1,32 %
<i>Inactifs</i>	2,65 %	2,87 %	2,80 %	3,08 %	2,89 %	3,05 %
<i>Autres/inconnus</i>	2,50 %	2,54 %	2,51 %	2,44 %	2,39 %	2,63 %
Total	15,87 %	16,62 %	16,71 %	16,45 %	16,13 %	17,68 %

Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

TABLEAU b1.2 Composition des taux d'entrées et de sorties par position socio-économique pour la Région flamande (T4 2016-2022)

	T4 2016-2017	T4 2017-2018	T4 2018-2019	T4 2019-2020	T4 2020-2021	T4 2021-2022
Taux d'entrées						
<i>Travailleurs</i>	10,02 %	10,78 %	10,96 %	9,33 %	10,91 %	11,92 %
<i>Demandeurs d'emploi</i>	1,54 %	1,39 %	1,16 %	0,91 %	1,31 %	0,88 %
<i>Inactifs</i>	3,38 %	3,55 %	3,53 %	3,00 %	3,59 %	3,69 %
<i>Autres/inconnus</i>	3,26 %	3,35 %	3,29 %	2,83 %	3,27 %	3,70 %
Total	18,20 %	19,06 %	18,94 %	16,07 %	19,08 %	20,19 %
Taux de sorties						
<i>Travailleurs</i>	10,13 %	10,81 %	11,04 %	10,42 %	10,85 %	11,86 %
<i>Demandeurs d'emploi</i>	1,35 %	1,18 %	1,16 %	1,37 %	0,81 %	0,91 %
<i>Inactifs</i>	2,59 %	2,80 %	2,74 %	3,17 %	2,88 %	3,02 %
<i>Autres/inconnus</i>	2,33 %	2,38 %	2,38 %	2,36 %	2,31 %	2,53 %
Total	16,41 %	17,17 %	17,32 %	17,32 %	16,85 %	18,32 %

Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

TABLEAU b1.3 Composition des taux d'entrées et de sorties par position socio-économique pour la Région wallonne (T4 2016-2022)

	T4 2016-2017	T4 2017-2018	T4 2018-2019	T4 2019-2020	T4 2020-2021	T4 2021-2022
Taux d'entrées						
Travailleurs	7,12 %	7,61 %	7,91 %	7,14 %	8,24 %	8,79 %
Demandeurs d'emploi	2,57 %	2,26 %	2,10 %	1,65 %	2,19 %	1,60 %
Inactifs	3,44 %	3,66 %	3,68 %	3,15 %	3,83 %	3,80 %
Autres/inconnus	3,01 %	3,10 %	3,01 %	2,68 %	3,16 %	3,15 %
Total	16,15 %	16,62 %	16,69 %	14,62 %	17,42 %	17,33 %
Taux de sorties						
Travailleurs	7,30 %	7,78 %	8,03 %	7,47 %	8,25 %	8,95 %
Demandeurs d'emploi	2,24 %	2,12 %	2,11 %	2,29 %	1,58 %	2,01 %
Inactifs	2,81 %	3,04 %	3,01 %	3,02 %	3,02 %	3,26 %
Autres/inconnus	2,46 %	2,37 %	2,36 %	2,24 %	2,20 %	2,46 %
Total	14,81 %	15,31 %	15,51 %	15,02 %	15,06 %	16,68 %

Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS

TABLEAU b1.4 Composition des taux d'entrées et de sorties par position socio-économique pour la Région bruxelloise (T4 2016-2022)

	T4 2016-2017	T4 2017-2018	T4 2018-2019	T4 2019-2020	T4 2020-2021	T4 2021-2022
Taux d'entrées						
Travailleurs	7,56 %	8,13 %	8,28 %	7,10 %	7,86 %	9,04 %
Demandeurs d'emploi	1,84 %	1,68 %	1,67 %	1,24 %	1,75 %	1,41 %
Inactifs	3,07 %	3,19 %	3,23 %	2,52 %	3,09 %	3,13 %
Autres/inconnus	4,42 %	4,75 %	4,85 %	3,95 %	4,55 %	5,13 %
Total	16,90 %	17,75 %	18,02 %	14,81 %	17,25 %	18,72 %
Taux de sorties						
Travailleurs	7,94 %	8,57 %	8,58 %	7,55 %	8,17 %	9,26 %
Demandeurs d'emploi	1,94 %	1,95 %	1,95 %	2,19 %	1,46 %	1,69 %
Inactifs	2,58 %	2,81 %	2,66 %	2,81 %	2,66 %	2,78 %
Autres/inconnus	3,20 %	3,43 %	3,21 %	3,06 %	2,99 %	3,28 %
Total	15,66 %	16,75 %	16,40 %	15,61 %	15,27 %	17,01 %

Source : Dynam-Reg et Datawarehouse MT&PS